Démarche sur la tarification de la Carte Accès Longueuil pour les non-résidents

Séance d'expressions des opinions – Jeudi 15 octobre 2026

Bonsoir,

Mon nom est Rachel Ouimet, je suis secrétaire-trésorière du Club de photographie L'œil qui voit de Saint-Hubert, membre depuis 2012 et administratrice depuis 10 ans. Je suis accompagnée de Mme Ursula Noircent, membre depuis quatre ans et présidente sur notre Conseil d'Administration.

À titre informatif, le club fût créé en 1986. Nous avons célébré son 40e anniversaire en mai dernier lors du vernissage de notre exposition annuelle au Chalet du Parc de la Cité. Le 1er octobre dernier, nous avons également inauguré une exposition extérieure au Parc de la Cité de Saint-Hubert. Selon nos archives, le Club est basé au Centre Pierre-et-Bernard-Lucas, depuis 1995.

La pandémie nous a fortement touchés : nous avons perdu plus de 50 % de nos membres à la suite des mesures sanitaires, tel que l'exigence du passeport vaccinal, la distanciation de trois mètres et la limite de 25 personnes en présentiel.

Depuis cette période, nous maintenons un effectif moyen d'environ 25 membres, dont environ cinq non-résidents, soit 20 % de notre effectif. Lorsque les règles de la Politique et l'obligation de détenir une carte d'accès ont été annoncées pour une première année, nous avons perdu six membres dont notre Présidente. Lorsque nous avons appris que l'application de la Politique serait reportée afin de reprendre le processus de consultation, notre saison était déjà terminée et il était trop tard pour récupérer les membres qui nous avaient quittés.

Chaque membre paie une cotisation annuelle de 110 $ pour la présente saison. Nous devons envisager de l'augmenter, car depuis la reprise de nos activités après la pandémie, chacun de nos exercices financiers est déficitaire. Comme nos revenus proviennent uniquement des cotisations, toute hausse de coût imposée aux membres fragilise directement l'équilibre financier du Club.

À titre indicatif, nos frais fixes annuels totalisent 1 894 $ et se répartissent comme suit :
600 $ pour les assurances, 835 $ pour la location de la salle où se tiennent nos rencontres hebdomadaires, 44 $ en frais bancaires, 40 $ pour l'inscription au Registre des entreprises, 275 $ pour les inscriptions aux concours provinciaux et 100 $ pour l'adhésion à l'association pancanadienne. Comme la cotisation annuelle est de 110 $ par membre, les cotisations des 17 premiers membres sur 25, servent presque entièrement à couvrir ces frais fixes, donc, il ne reste que 856 $ pour financer les autres activités du Club.

Pour les non-résidents, la cotisation annuelle de 110 $ s'ajoute au coût de la carte d'accès. Cette dépense cumulative devient difficile à assumer particulièrement pour les membres qui siègent aussi au Conseil d'Administration et consacrent bénévolement beaucoup de temps au Club.

La Montérégie compte de nombreux clubs photo. Si l'adhésion au nôtre devient sensiblement plus coûteuse en raison de la carte d'accès, les non-résidents pourront se tourner vers des clubs où cette carte n'est pas exigée ou coûte moins cher. Parmi les 72 clubs inscrits à la Société de Promotion de la Photographie du Québec, 21 se trouvent en Montérégie, soit près de 30 % du total.

Comme cela est discuté depuis plusieurs années à la RADOC, la Politique modifie profondément le fonctionnement des organismes culturels. Le coût annuel de 100 $ de la carte d'accès pour les non-résidents constitue notre principale préoccupation, en plus des coûts rattachés à l'harmonisation des coûts de location et l'obligation de souscrire à des assurances.

À l'instar des troupes de théâtre, des chorales, des regroupements de personnes aînées, des clubs de généalogie et des Cercles des fermières, etc., nous représentons fièrement la Ville de Longueuil aux échelles municipal, provinciale et, dans notre cas, pancanadienne. **À cet égard, les photos de deux de nos membres non-résidents seront présentées sur la scène internationale, où elles représenteront notre club, notre ville et le Canada**. Les membres non-résidents choisissent des organismes à Longueuil, en raison de la réputation de ceux-ci et de la diversité de leur offre. Même lorsque deux clubs photo partagent une mission comparable, leurs concours, conférences, ateliers, sorties et modes de fonctionnement diffèrent.

De plus, la plupart des personnes non-résidentes qui adhèrent à nos organismes le font uniquement pour participer à leurs activités et n'utilisent pas nécessairement les autres services municipaux, comme les bibliothèques, les piscines ou les arénas.

POINT IMPORTANT - Il importe de distinguer la réalité des organismes culturels à vocation spécifique de celles des organismes sportifs. Ces derniers bénéficient souvent d'un encadrement structuré par des Fédérations, par le Regroupement Sports et Loisirs du Québec et, ultimement, par le Ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air. Les organismes culturels, pour leur part, dépendent davantage du soutien municipal. La politique devrait donc reconnaître ces différences plutôt que d'appliquer une solution uniforme.

Les organismes culturels dépendent principalement du soutien municipal, donc, l'application uniforme de la Politique ne tient pas compte de leur réalité particulière et crée une iniquité. Nous reconnaissons néanmoins que sa remise en vigueur vise à harmoniser les coûts et les critères de reconnaissance ainsi qu'à faire contribuer équitablement les non-résidents, qui ne financent pas ces services par leurs taxes. Nous appuyons donc le principe de base de la Politique, mais demandons que ses modalités soient adaptées.

Nous sommes également conscients qu'une catégorisation plus fine des organismes culturels, sportifs et autres, selon leur nombre de membres, leur budget, leurs activités ou d'autres critères, exigerait davantage de gestion, de suivi et de vérification. Les coûts administratifs associés pourraient alors devenir disproportionnés.

Il faut aussi souligner que plusieurs organismes comptent, ou ont compté, des non-résidents au sein de leur Conseil d'administration. Depuis plusieurs années, ces personnes participent bénévolement à la gestion afin de maintenir des activités pour les citoyens de la Ville de Longueuil.

Le bénévolat de ces administrateurs résidents et non-résidents réduit les besoins municipaux liés à la planification , à l'organisation et au maintien des activités. Leur demander de payer annuellement une carte d'accès malgré cette contribution, est très mal reçu et a déjà entraîné plusieurs démissions ainsi que des départs de l'organisme. Cette exigence risque de décourager leur engagement bénévole et, à terme, de compromettre la continuité de certains organismes.

Le coût annuel de 100 $ de la carte d'accès demeure difficile à justifier pour nos membres. Nous comprenons toutefois que la Ville de Longueuil offre une gamme de services plus étendue que les

municipalités voisines. Serait-il possible de créer une carte d'accès modulée? Une formule à coût réduit pourrait donner accès uniquement aux activités de l'organisme culturel auquel la personnes non-résidente adhère, tandis que la carte annuelle de 100 $ maintiendrait l'accès complet aux bibliothèques, aux piscines, aux arénas, aux autres services municipaux sans oublier les événements sociaux, culturels ou sportifs organisés par la Ville. Cette distinction correspondrait mieux à l'utilisation réelle des services par nos membres non-résidents.

Cette modulation pourrait être mise en œuvre au moyen de séries distinctes de numéros d'identification. Par exemple, les cartes destinées aux organismes culturels sans but lucratif comptant moins de 100 membres pourraient commencer par la série 2026-9000… Des couleurs différentes pourraient aussi indiquer le niveau de services autorisé. À plus long terme, ces renseignements pourraient être intégrés à une application mobile.

La mise en œuvre d'une telle formule pourrait également être numérique. Toutefois, les infrastructures actuelles ne le permettent pas partout : au Centre Pierre-et-Bernard-Lucas, par exemple, nous n'avons pas de connexion Internet permanente. Lorsque nous en avons besoin, nous devons emprunter une borne mise à la disposition des citoyens par la Ville, tandis que certains organismes paient eux-mêmes un abonnement mensuel au Wi-Fi.

Lors de la visioconférence du 10 septembre dernier, des représentants des villes de Gatineau et Saint-Hyacinthe nous ont présenté leur mode de fonctionnement. Plusieurs options méritent d'être étudiés, notamment le modèle appliqué aux municipalités de la MRC Les Maskoutains, qui pourrait être adapté aux villes de l'agglomération de Longueuil. Selon cette approche, notre Club ne compterait que trois non-résidents plutôt que cinq.

Une autre enjeu concerne le tarif de la carte d'accès pour les personnes de moins de 17 ans qui eux utilisent les installations comme les arénas, piscines, bibliothèques, des installations qui exigent des budgets importants d'entretien et de fonctionnement. À l'inverse, la plupart des organismes culturels utilisent surtout des salles communautaires dont les besoins d'entretien sont plus limités, bien qu'elles entraînent aussi des coûts d'électricité, de chauffage, de climatisation et de nettoyage.

Je comprends que la Ville doit respecter son obligation d'équilibre budgétaire. Je souhaite toutefois que les mesures retenues préservent l'accès des non-résidents à des activités attrayantes et dynamiques, tout en reconnaissant la contribution essentielle des bénévoles qui les organisent et les gèrent.

D'après les rencontres auxquelles j'ai assisté, la plupart des organismes ne limitent pas le nombre de participants. Lorsqu'un citoyen de Longueuil se présente à une activité, il est généralement accueilli. Par ailleurs, de nombreux membres et participants sont des personnes aînées. Ces activités contribuent à prévenir l'isolement et à maintenir leur participation sociale ainsi que leur activité physique et intellectuelle.

En résumé, nous appuyons l'objectif d'harmonisation poursuivi par la Politique de reconnaissance des organismes culturels et sportifs. Toutefois, une application uniforme ne tient pas compte des différences importantes entre les catégories d'organismes, notamment quant à leur recrutement, à leurs ressources financières, à leur recours au bénévolat et à l'utilisation réelle des services et plateaux municipaux. Nous demandons donc une mesure adaptée aux organismes culturels et à leurs membres non-résidents. Nous apprécions sincèrement le soutien de la Ville pour faire connaître notre organisme ainsi que son aide lors de nos activités publiques, notamment en matière de promotion et de soutien technique.

Enfin, je tiens à souligner l'initiative de la Ville de confier à l'OPPL un mandat de consultation auprès des organismes au sujet de la carte d'accès pour les non-résidents. Cette démarche prolonge les rencontres et les séances d'informations auxquelles nous avons participé par le passé au sujet des nouvelles règles, des nouveaux critères et des nouvelles exigences de la Politique de reconnaissance.

Merci de votre attention.

Une carte loisir ou un montant supplémentaire n'est pas exigé dans les clubs suivants :
Club photo St-Amable
Club photo Chambly
Club photo St-Bruno-de-Montarville
Club photo Candiac

Une carte loisir ou un montant supplémentaire est exigé dans les clubs suivants :
Club photo Boucherville (carte)
Club photo St-Hyacinthe (carte)
Club photo La Prairie (montant supplémentaire de 15 $)

Vendredi 16 octobre 2026
Informations complémentaires :

À la suite de la séance du jeudi 15 octobre, au cours de laquelle j'ai entendu les idées et les suggestions d'autres intervenants, j'ai particulièrement retenu la proposition selon laquelle l'organisme percevrait un montant supplémentaire auprès de chaque membre non-résident, puis le remettrait à la Ville, accompagné d'un rapport de reddition de comptes. Cette formule rejoint ma proposition d'une carte d'accès « à la carte » : une personne inscrite à un club photo paierait un premier supplément et, si elle adhérait également à une chorale, elle en paierait un second. À mon avis, cette approche réduirait la gestion administrative assumée par la Ville.

J'ai également apprécié la précision apportée par M. Darche au sujet du modèle de la Ville de Gatineau. Selon ses explications, la Ville facture aux organismes reconnus la totalité des frais de location et des autres coûts applicables, puis leur verse ensuite une ristourne.

Je préfère toutefois le modèle de la Ville de Longueuil, selon lequel un organisme reconnu bénéficie directement d'un tarif réduit par rapport à un organisme non reconnu. Cette formule facilite la prévision budgétaire et offre, à mon avis, une plus grande stabilité. Dans un modèle fondé sur une ristourne versée après facturation, une modification des règles pourrait réduire ou supprimer l'avantage accordé aux organismes.

Pour conclure, le Club de photographie L'œil qui voit de Saint-Hubert est satisfait des services offerts par la Ville et des ententes conclues avec celle-ci. Nous appuyons également l'objectif d'équité entre les organismes poursuivi par la Politique. Nos principales réserves concernent toutefois l'application de règles uniformes à des organismes dont les réalités diffèrent, notamment les organismes culturels et sportifs, ainsi que le coût de la carte d'accès. Dans notre cas, cette dépense décourage l'adhésion de photographes chevronnés, parfois de niveau quasi professionnel, dont l'expérience, les connaissances et les conseils enrichissent grandement l'ensemble de nos membres.

Rachel Ouimet
Secrétaire-Trésorière